

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1163

présenté par
M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« concourir à la mise en œuvre des dispositions »

les mots :

« participer aux procédures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.